# PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil qui a eu lieu le 4 février 2013.

Sont présents les conseillers :

M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé M<sup>me</sup> Véronique Dionne M. Martin Gendron M. Berthier Thériault M. Richard Lebel M. Mario Lebel

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 18 présences.

## 1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;

Monsieur le maire souhaite bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20h.

#### 2013-024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par le conseiller monsieur Mario Lebel, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QuE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point "affaires nouvelles" ouvert et ce après y avoir ajouté cinq sujets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS.

#### 2013-025 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013; 3.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

## SUIVI DU PROCÈS-VERBAL;

Le conseil municipal fait le suivi des points au procès-verbal précédent.

#### 2013-026 RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil ratifie tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil et que ce conseil maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Richard Lebel et Mario Lebel votent contre cette proposition.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

# COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP;

M. le maire André Roy fait un résumé des délibérations tenues à la MRC de Rivière-du-Loup en janvier 2013.

## COMPTE-RENDU DES COMITÉS;

Il y a résumé de deux comptes rendus de rencontre de comités.

## **CORRESPONDANCE**;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- Services Juridiques G.B. Inc : contrat de vente de M. Omer Gendron;
- SHQ: États financiers 2011 et prévisions budgétaires 2013;
- CPTAQ : décision favorable au dossier Jean-Claude Plourde, et la MRC de Rivière-du-Loup;
- MDDEFP: félicitation pour la performance en gestions de matières résiduelles; CRSBP: état d'avancement du dossier visioconférence dans le Bas-Saint-Laurent;
- Yvette Soucy : remerciements à Julie Lemieux et André Roy pour article et implication pour médaille du jubilé d'argent de la reine Élisabeth II; Loisirs de Saint-Arsène : remerciement pour publicité et invitation pour Fêtes des Neiges 2013; Jeune Chambre de Rivière-du-Loup : invitation pour prix Chrysalides; MMQ : annonce du versement d'une ristourne de 1 613 \$;

- Offre de service reçue de : François Pinard, Régis Pelletier, Oscar Morneau; SADC : dépliant émis par l'organisme; Info Dimanche : pour publicité hommage aux bénévoles;

- Caisse Du Parc et Villeray : Emprunt de 150 000 \$ signé;

- Chantal Ouellet: rapport animation rurale 2012 de la MRC de Rivière-du-Loup;
- ADMQ: campagne de promotion contre la violence en milieu municipal;
- Agence de santé et services sociaux : pour la prévention du suicide;
- Ministère de la culture : changement de la loi sur les biens culturels;
- Les Fleurons du Québec : pour adhésion à l'organisme; Excavations Bourgoin et Dickner : déclaration sablière;
- Liste des permis émis à : Ferme Thériault Inc. Consommation d'eau du puits no 2 à 36 200 gallons:
- Feuille de temps des employés municipaux.

#### 2013-027 9. **COMPTES À PAYER**;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault:

QUE ce conseil autorise le règlement global de tous les comptes à payer totalisant la somme de 170 338,50 \$ et d'acquitter tous les comptes, qui avant la prochaine séance encourent des frais ou pénalités.

Richard Lebel et Mario Lebel votent contre cette résolution, Martin Gendron et Véronique Dionne votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

#### 2013-028 10. MANDAT INGÉNIEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil mandate la firme «Dessau» pour le service d'expert dans le dossier de la relocalisation de la bibliothèque municipale tel que recommandé par la firme «Carl Charron, architectes».

Richard Lebel et Mario Lebel votent contre cette résolution, Berthier Thériault et Véronique Dionne votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

#### 2013-029 11. APPEL D'OFFRES POUR L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-MANŒUVRE;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault:

QUE ce conseil va en appel d'offres pour l'embauche d'un salarié au poste d'ouvrier non-spécialisé-manœuvre.

QUE l'employé sera affecté aux tâches régulières d'entretien des bâtiments, terrains, équipements et devra également prendre en charge la patinoire et le Centre des Loisirs durant toute la période hivernale, ainsi que l'entretien pendant toute l'année des terrains associés aux loisirs.

Que ce poste sera soumis à une période de probation obligatoire.

Que l'appel d'offres sera publié dans la circulaire municipale de février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS.

### 2013-030 12. <u>LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337;</u>

## DÉCRÉTANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 333

ATTENDU QUE le règlement numéro 333 n'est pas nécessaire pour décréter une entente de 10 ans avec la Fabrique de Saint-Arsène pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU Qu'un avis de motion a régulièrement été donné lors d'une séance de ce conseil en date du 14 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne et résolu qu'un règlement de ce conseil, portant le numéro 337 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement

- 1. Le présent règlement abroge et annule le règlement numéro 333.
- 2. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 4<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2013.

Publié à Saint-Arsène, ce 6<sup>E</sup> Jour de février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS.

### 13. MODIFICATION BUREAU AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET TECHNICIENNE EN LOISIR;

Ce dossier est mis à l'étude.

## 2013-031 14. FORUM RÉGIONAL CRÉ DU BAS-SAINT-LAURENT;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil autorise l'inscription d'une personne pour le forum régional de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu à Rimouski le 20 février 2013.

QUE le conseil autorise également le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS.

### 2013-032 15. AIDE FINANCIÈRE POUR LE SYMPOSIUM EN ARTS VISUELS;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil procèdera à l'achat d'une œuvre d'art lors du symposium de mai 2013;

QUE ce conseil alloue une somme de 300 \$ pour l'achat de l'oeuvre;

QUE ce conseil autorise le prêt du gymnase selon les mêmes conditions que l'an dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS.

## 2013-033 16. CHEVALIERS DE COLOMB, PUBLICITÉ POUR LE JOURNAL «LA CLOCHE»;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil versera une publicité de 40 \$ au conseil des Chevaliers de Colomb des quatre clochers, pour une publicité annuelle dans le journal «La cloche»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS.

# 2013-034 17. APPUI FRANÇOIS LAPOINTE POUR AIDE FINANCIÈRE SUR LES FOSSES SEPTIQUES;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE ce conseil donne son appui à M. François Lapointe concernant les démarches afin que le gouvernement fédéral mette sur pied un programme qui permettrait aux propriétaires de résidences ou de chalets qui ne sont pas reliés à un système public de traitement des eaux usées, d'obtenir une aide financière pour prendre soin de leur propre système de traitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS.

## 2013-035 18. APPEL D'OFFRES MACHINERIE ET SABLE;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE la municipalité transmette aux entrepreneurs de la région un appel d'offres afin d'obtenir le prix pour la machinerie, le sable et le gravier pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS.

## 2013-036 19. ROULEAU À ASPHALTE;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Richard Lebel;

QUE la municipalité vérifie le marché pour procéder à l'achat d'un rouleau à asphalte pour une dépense maximale de 18 000 \$;

QUE cette dépense sera payée à même le fonds de roulement et remboursée à raison de 6 000 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS.

## 20. ENTENTE MRC PRÉVENTION ET INTERVENTION INCENDIE;

N'ayant pas reçu les modèles de résolutions, ce dossier est remis au mois prochain.

## 21. Poêle à Bois et subvention possible;

Ce point d'ordre du jour est mis à l'étude.

## 22. AFFAIRES NOUVELLES;

## 22.A) CENTRE DES LOISIRS – SUIVI DU DOSSIER;

Le conseil s'informe de l'avancement du dossier avec Chantal Ouellet.

### 2013-037 22.B) MANDAT INGÉNIEUR;

Compte tenu des discussions, Martin Gendron déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

ATTENDU la décision du ministre du Développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), M. Pierre Arcand en date du 22 juin 2012;

ATTENDU la lettre de «Les Entreprises Lavoie Dion Inc» pour le déplacement de l'émissaire pluvial en date du 21 décembre 2012;

ATTENDU le désir de la municipalité de régler le dossier de l'émissaire pluvial;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE la municipalité autorise la firme «Génivar» à prendre les relevés, préparer le dossier de la rue des Cèdres, rencontrer le MDDEFP afin d'émettre un plan projet corrigé de la rue des Cèdres avec déplacement de l'émissaire pluvial.

Berthier Thériault vote pour, Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette proposition.

ADOPTÉE TROIS VOTES POUR, DEUX VOTES CONTRE ET UNE ABSTENTION

## 2013-038 22.c) MANDAT ARPENTEUR;

Compte tenu des discussions, Martin Gendron déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

Attendu la lettre de «Les Entreprises Lavoie Dion Inc» pour le déplacement de l'émissaire pluvial en date du 21 décembre 2012;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE la municipalité autorise la firme «Parent et Ouellet Inc» afin de localiser les emprises de façon plus précise entre les lots 80-P et 82-P, suite à la demande de «Les Entreprises Lavoie Dion Inc».

Claire L. Bérubé vote pour, Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette proposition.

ADOPTÉE TROIS VOTES POUR, DEUX VOTES CONTRE ET UNE ABSTENTION

## 22. D) COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC «LES ENTREPRISES LAVOIE DION INC»;

Suite à la résolution numéro 2013-022, le directeur général a convoqué une rencontre avec «Les entreprises Lavoie Dion Inc» le 29 janvier 2013.

Mesdames Véronique Dionne, Claire L. Bérubé ainsi que messieurs Berthier Thériault et André Roy se sont présentés, tandis que messieurs Martin Gendron, Mario Lebel et Richard Lebel ainsi que les représentants de l'entreprise citée plus haut ne se sont pas présentés. La rencontre n'a donc pas eu lieu.

## 2013-039 22. E) TRANSMETTRE AUX ASSUREURS – DOSSIER LAVOIE DION;

Compte tenu des discussions, Martin Gendron déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

ATTENDU la lettre de signification de poursuites judiciaires provenant de «Les Entreprises Lavoie Dion Inc», reçue en date du 19 décembre 2012;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Mario Lebel, de transmettre une copie de la lettre, citée plus haut, aux assureurs de la municipalité.

Berthier Thériault, Véronique Dionne et Richard Lebel votent pour cette proposition.

ADOPTÉE CINQ POUR ET UNE ABSTENTION.

## 2013-040 22. F) DOSSIER RUE DES CÈDRES – ARRÊT DES PROCÉDURES;

Compte tenu des discussions, Martin Gendron déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, de demander l'arrêt des procédures du dossier de la rue des Cèdres.

Berthier Thériault, Claire L. Bérubé et Véronique Dionne votent contre cette proposition.

REJETÉE TROIS VOTES CONTRE, DEUX VOTES POUR ET UNE ABSTENTION.

## 2013-041 22. G) <u>DOSSIER OMER GENDRON;</u>

Compte tenu des discussions, Martin Gendron déclare un conflit d'apparence et se retire des discussions.

Il est proposé par le conseillé, monsieur Mario Lebel et résolu;

Que la municipalité transmette à M. Omer Gendron une lettre de remerciement pour la cession de terrain ainsi que le règlement signé avec diligence pour l'élargissement de l'emprise de la rue du Rocher;

Que l'inscription de cette résolution apparaisse également au sein de la circulaire municipale;

## 23. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal, elle débute à 21 h 45.

## 2013-042 24. <u>Levée de la séance</u>;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel:

QUE soit la présente séance soit levée. Il est 22 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

François Michaud, directeur général	André Roy, maire
et secrétaire-trésorier	